

# Informations communales relatives à la réunion du Conseil municipal du 31 mars 2017

## 1. Urbanisme

### Permis de construire :

M. SAPOLIN Mathieu et Mme OUDIN Laëtitia	Maison d'habitation	33 bis Grande rue
M. MEYER Raphaël et Mme RANDAUT Pascale	Maison d'habitation	2 impasse Thalangin
M. CARRY Maurice et Mme CARISEY Océane	Rénovation d'une maison ancienne	20 bis rue de la Côte
M. JOCHMANS Alexandre	Aménagement des combles et pose de fenêtres de toit	10 rue du Stade
M. et Mme PERY Raymond	Construction d'un garage	5 Grande rue
Mme AMIOTTE Maud	Maison d'habitation	14 rue Tavernier

### Déclarations préalables :

M. et Mme FORSTER Loïs	Transformation d'un garage en pièce à vivre	11 rue Tavernier
M. SAPOLIN Philippe	Division de parcelles	Grande rue
EARL de Vienney	Création d'un local de récupération de chaleur	2 bis Granges de Vienney

## 2. Vote des comptes de gestion 2016

Le Maire présente au Conseil municipal les comptes de gestion 2016 fournis par la Trésorerie.

Les résultats se présentent de la façon suivante :

- Budget communal : 277 391,62 €
- Budget forêt : 197 999,64 €
- Budget assainissement : 16 449,39 €
- Budget lotissement : -12 390,00 €

Ces comptes sont adoptés.

## 3. Vote des comptes administratifs 2016

Le Maire présente au Conseil municipal les comptes administratifs 2016 effectués par la commune.

### Budget communal

	Dépenses	Recettes	Résultat final		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	308 971,41	751 005,76	442 034,35			
Investissement	416 467,63	251 824,90	-164 642,73	Restes à réaliser RAR :	17 810,00	0,00
Total	725 439,04	1 002 830,66	<b>277 391,62</b>	Résultat investissement avec RAR :		<b>-182 452,73</b>
				Résultat total avec RAR :		<b>259 581,62</b>

### Forêt

	Dépenses	Recettes	Résultat final		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 979,77	228 899,50	218 919,73			
Investissement	26 114,64	5 194,55	-20 920,09	Restes à réaliser RAR :	2 000,00	0,00
Total	36 094,41	234 094,05	<b>197 999,64</b>	Résultat investissement avec RAR :		<b>-22 920,09</b>
				Résultat total avec RAR :		<b>195 999,64</b>

## Assainissement

	Dépenses	Recettes	Résultat final	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	44 229,06	54 069,27	9 840,21		
Investissement	59 574,22	66 183,40	6 609,18	Restes à réaliser RAR :	0,00 0,00
Total	103 803,28	120 252,67	<b>16 449,39</b>	Résultat investissement avec RAR :	<b>6 609,18</b>
				Résultat total avec RAR :	<b>16 449,39</b>

## Lotissement de Thurey (en cours de réalisation)

	Dépenses	Recettes	Résultat final	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 390,00	12 390,00	0,00		
Investissement	12 390,00	0,00	-12 390,00	Restes à réaliser RAR :	0,00 0,00
Total	24 780,00	12 390,00	<b>-12 390,00</b>	Résultat investissement avec RAR :	<b>-12 390,00</b>
				Résultat total avec RAR :	<b>-12 390,00</b>

Le Maire se retire de la séance.

Claude Béliard, élu Président de séance, soumet au vote les comptes administratifs à l'assemblée délibérante qui les approuve.

## 4. Affectation des résultats de fonctionnement

Il est proposé d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

	Budget principal	Budget forêt	Budget assainissement
Excédent de fonctionnement	442 034,35	218 919,73	9 840,21
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	182 452,73	22 920,09	0,00
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	259 581,62	195 999,64	9 840,21

Le Conseil municipal approuve l'affectation des résultats.

## 5. Vote des 3 taxes

	2016			2017		
	bases d'imposition effectives	taux	Produit	bases d'imposition prévisionnelles	taux	Produit
taxe d'habitation	732 844	<b>13.96</b>	102 305	741 900	<b>18.22</b>	135 174
taxe foncière (bâti)	447 963	<b>8.40</b>	37 629	461 400	<b>10.96</b>	50 569
taxe foncière (non bâti)	77 108	<b>13.92</b>	10 733	77 100	<b>18.17</b>	14 009
<b>TOTAL</b>			<b>150 667</b>			<b>199 752</b>

L'évolution des taux de la fiscalité communale est due à la reprise de la compétence école depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. En contrepartie de cette évolution, les taux de notre nouvelle communauté de communes (CCPPV) sont moins élevés que ceux de la CCVA.

En conclusion, la fiscalité globale appliquée sur ces 3 taxes ne subit pas d'augmentation sauf si la CCPPV décide de majorer ses taux.

Les taux communaux proposés sont adoptés.

## **6. Bâtiments communaux**

Les devis suivants sont acceptés :

- société EMAPose d'un montant de 1 550 € HT pour la fourniture et la pose d'un ensemble cuisine à l'étage de l'école
- EURL Faivre-Rampant Didier d'un montant de 1 542 € HT pour la fourniture et pose de grilles de ventilation à l'école et de fenêtres aux vestiaires du foot.

## **7. Périscolaire**

Le Conseil municipal accepte le budget prévisionnel 2017 de Familles rurales d'un montant de 32 984,99 €. A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017, le périscolaire ouvrira à 7h au lieu de 7h30, 5 jours par semaine, du lundi au vendredi.

## **8. Informations diverses**

➤ Le différend qui oppose la commune à M. et Mme Bernard a fait l'objet d'une décision devant le tribunal correctionnel de Besançon le 9 mars 2017. M. et Mme Bernard devront quitter le local professionnel situé rue de la Vanne dans la zone d'activité dans un délai de 18 mois.

➤ Suite à la décision de la commission départementale de coopération intercommunale du Doubs du 20 mars 2017, la commune de Bouclans rejoint la communauté de communes du Pays de Pierrefontaine Vercel (CCPPV). Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'intégration de la commune de Bouclans dans la CCPPV.

➤ Le Conseil municipal décide de mener des études sur la faisabilité d'un lotissement à la Corvée et sur un projet de salle multifonction.

➤ Le Conseil municipal ne formule aucune remarque sur les projets de plan local d'urbanisme des communes de Bouclans et de la Chevillotte.

➤ Dates à retenir :

14 avril 2017	Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30
15 avril 2017	Marché de producteurs (Place de la Poste)
23 avril 2017	1 <sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle (Bureau ouvert de 8h00 à 19h00 en mairie)
30 avril 2017	Diagonale du Doubs

### **Stockage de bois**

Il est interdit de stocker du bois en bordure de la voirie communale.  
En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire sera engagée.

### **Fermeture du secrétariat de mairie :**

Du 18 au 27 mai 2017 inclus

En cas d'urgence, contactez le Maire ou les Adjointes

Jacky MOREL: 06.45.04.69.98  
Claude BELIARD: 06.43.24.21.75  
Bernard CUENIN: 06.10.65.76.72  
Claude SIRUGUE: 06.18.56.39.86

### **Fermeture de l'agence postale communale :**

Du 22 au 29 avril 2017 inclus

### **Inscriptions scolaires**

(pour les nouveaux élèves)

#### **Rappel :**

La préinscription à l'école pour la rentrée 2017-2018 se fera en mairie :

**Jusqu'au 16 mai 2017 inclus**

**Attention : Seuls les enfants nés avant le 31 décembre 2014 pourront être inscrits.**

#### **Pièces à fournir obligatoirement :**

- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Justificatif de domicile récent
- Carnet de vaccination
- Justificatif de l'autorité parentale si les parents sont divorcés ou séparés
- Certificat de radiation de l'ancienne école si l'enfant est déjà scolarisé

**L'admission à l'école, sur présentation du certificat délivré en mairie, se fera auprès du directeur de l'école, du 10 au 14 avril et du 2 au 30 mai 2017 (à 15h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis et à 11h30 les mercredis).**